



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-285

Marchés de travaux - Maison Patronale et Fabrique - Lots n°1,
2, 5, 7, 8 et 14 - Avenants n°2

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Direction Patrimoine et Moyens

**Marchés de travaux - Maison Patronale et Fabrique -
Lots n°1, 2, 5, 7, 8 et 14 - Avenants n°2**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'opération Port-Boinot a transformé, depuis l'été 2021, le site des anciennes usines de chamoiserie Boinot en un vaste espace paysagé respectant la mémoire du passé industriel et marquant l'entrée dans le Parc Naturel du Marais poitevin.

Par délibérations du 21 novembre 2022 et du 30 janvier dernier, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux de la réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique situées sur ce site. Un avenant n°1, pour tous les marchés de travaux, a été approuvé pour la mise en place de la plateforme EDIFLEX de gestion financière des marchés au Conseil municipal du 20 mars 2023

Suite à la démolition des plafonds en lattis et des doublages de celles-ci, il a été constaté des désordres structurels (plancher toiture terrasse) ou dimensionnelles qui engendrent des modifications des ouvrages.

A ce jour, des adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

Lot n°1 FONDATIONS SPECIALES MICROPIEUX – Avenant n°2

- Maison patronale et fabrique : suppression de 8 micropieux par rapport au marché

Soit un montant total pour l'avenant n°2 de 12 900,00 € HT soit 15 480,00 € TTC.

Lot n°2 GROS ŒUVRE ENDUITS DE FACADE – Avenant n°2

- Maison patronale : changement de conception de l'escalier à cause des dimensions insuffisantes après démolition des doublages ; démolition de la dalle de la toiture terrasse après découverte de la mauvaise qualité des ouvrages et reconstruction ;

- Fabrique : moins-value sur des démolitions et piquage d'enduit, plus-value pour rejointoiement sur moellons sur mur intérieur conservé et non doublé, démolition et reconstruction de l'édicule de l'ancien monte charges pour nouvel ascenseur.

Soit un montant total pour l'avenant n°2 de 22 649,78 € HT soit 27 179,74 € TTC.

Lot n°5 COUVERTURE ZINC TUILES ARDOISES- Avenant n°2

- Maison patronale : moins-value sur couverture ardoises qui est en bon état ; ajout d'un écran sous-toiture dans la zone Sud en tuiles ;

- Fabrique : optimisation des gouttières et descentes EP.

Montant de la moins-value : 18 257,59 € HT soit 21 909,11 € TTC

Lot n°7 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – Avenant n°2

- Maison patronale :

- moins-value du châssis de désenfumage par un châssis fixe dans gaine ascenseur, modification des fenêtres RDC et 1er étage côté Nord ;

- plus-value sur façade Sud : remplacement d'une baie en bois en baie en métal laqué pour meilleure usage future et renfort par 2 tubes acier sur mur ossature bois ;

- moins-value : diminution largeur de deux baies de la cuisine.

Soit un montant total pour l'avenant n°2 de 7 684,65 € HT, soit 9 221,58 € TTC.

Lot n°8 SERRURERIE – Avenant n°2

- Maison patronale : Suppression de l'escalier hélicoïdal et remplacement par escalier à deux volées droites

Soit un montant total pour l'avenant n°2 de 7 450,00 € HT soit 8 940,00 € TTC.

Lot n°14 ASCENSEURS – Avenant n°2

- Maison patronale : moins-value pour remplacement de l'ascenseur 630 kg par un ascenseur 480 kg pour mieux s'adapter aux contraintes des dimensions restreintes de l'existant ;

Soit un montant total pour l'avenant n°2 de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT)	Montant des marchés incluant les avenants précédents (en € HT)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT)	Nouveau montant des marchés (en € TTC)
1	SOLTECHNIC	89 731,42	89 731,42	2	12 900,00	- 14,38	76 831,42	92 197,70
2	UNISCOP	1 306 289,28	1 306 289,28	2	22 649,78	+ 1,73	1 328 939,06	1 594 726,87
5	ROBERT	176 528,05	176 528,05	2	18 257,59	- 10,34	158 270,46	189 924,55
7	RIDORET	277 402,11	277 402,11	2	7 684,65	+ 2,77	285 086,76	342 104,11
8	MARCHET	97 800,22	97 800,22	2	7 450,00	+ 7,62	105 250,22	126 300,26
14	OTIS	81 300,00	81 300,00	2	450,00	- 0,55	80 850,00	97 020,00

Soit un total des avenants d'un montant en plus-value de 6 176,84 € HT, soit 0,14 % du montant total des marchés de travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncés ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE

Jérôme BALOGÉ